

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_058 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE VISITES COMMENTÉES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

Le PETR du Charolais-Brionnais s'engage à développer une offre de visites commentées thématiques pour les individuels et une offre pédagogique à destination du jeune public. Il propose, pour cela, un partenariat avec les offices de tourisme du territoire dont le rôle de chacun est bien défini.

Rôle du PETR du Pays Charolais-Brionnais

Le PETR prendra en charge la recherche documentaire nécessaire au développement du contenu des animations et la formation continue des guides-conférenciers qui en assurent la conduite. Il s'engage à consulter les offices de tourisme dans le choix des thématiques d'animations et à assurer la promotion de ces visites à travers la publication d'un programme d'activités, la mise en ligne de l'offre d'animations sur son site web, sur les réseaux sociaux et sur tout autre support de communication jugés utiles à la diffusion de l'offre.

Rôle des Offices de tourisme

Les Offices s'engagent, eux, à commercialiser l'offre d'animations et à faire appel des personnes titulaires d'une carte de guide-conférencier. Ils feront la promotion de l'offre de visites sur leurs propres supports de communication, leurs sites internet et réseaux sociaux. La brochure « Rendez-vous » sera mise à la disposition des visiteurs et des partenaires touristiques. Enfin, les statistiques de fréquentation des animations prévues dans la programmation devront être transmis au PETR.

Le tarif des visites guidées sera de cinq euros pour les adultes et 2,50 euros pour les étudiants et les 12-18 ans. La gratuité devra être appliquée aux enfants de moins de 12 ans, aux étudiants en art et histoire, aux guides-conférenciers agréés et aux demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif).

Le tarif des ateliers pédagogiques est fixé à 2 euros par enfant.

Ces tarifs devront être communs à l'ensemble de la programmation, sauf dans le cas où il s'agit d'une offre particulière entraînant un surcoût.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce projet de partenariat tel qu'il est joint en annexe et qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 avril 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 15 juin 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et Marie-France MAUNY,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet de convention pour la mise en œuvre d'une offre de visites commentées sur le territoire du Pays Charolais-Brionnais pour l'année 2023 tel qu'il est joint en annexe,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 57	Votants : 64

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Annie BOISSARD, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais